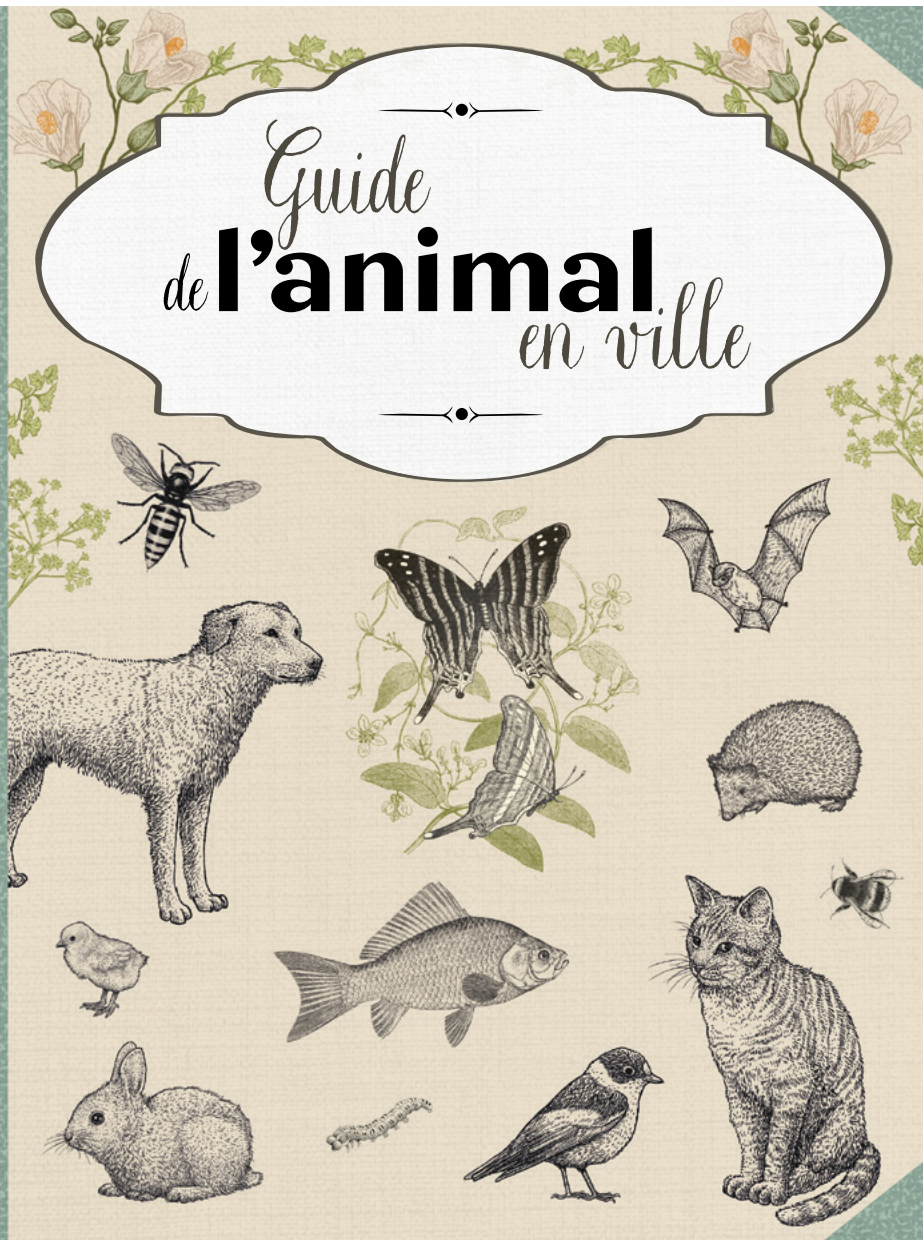


Guide
de **l'animal**
en ville



Édito

Sceaux, ville en transitions, mène de nombreuses actions en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité. Engagée dans une démarche “zéro pesticide” depuis 2010, elle a cessé d'utiliser les produits chimiques dans l'entretien de ses espaces publics et accompagne les citoyens dans ce type de démarche. Pour contribuer au bien-être des animaux, elle organise régulièrement, pour ses habitants, des ateliers d'apiculture, de fabrication d'abris à hérissons, de construction de nichoirs ou encore d'hôtels à insectes. En 2020, elle a lancé son budget participatif dédié à l'environnement, l'un des projets issus de la consultation citoyenne “Parlons ensemble de l'environnement”.

C'est dans le prolongement de toutes ces actions, reconnues récemment par les labels “Métropole Nature” et “Territoires engagés pour la nature et la biodiversité”, que nous avons souhaité la publication d'un guide dédié à l'animal en ville. Celui-ci nous rappelle que tous les animaux, qu'ils soient bien-aimés ou mal-aimés, ont leur place. Certains jouent un rôle de régulation, et pour ceux dont on craint la propagation, les moyens de lutte ne doivent pas mettre en péril les autres espèces. Ce guide est voué à faire connaître la réglementation imposée à tous les détenteurs d'animaux domestiques, à rappeler qu'adopter un animal est un acte qui ne peut être réalisé à la légère, et à sensibiliser le plus grand nombre à l'importance du bien-être des animaux tout en veillant à leur santé et à leurs conditions de vie.



PHILIPPE LAURENT
Maire de Sceaux



FLORENCE PRESSON
Adjointe au maire
déléguée aux
Transitions

Définition du bien-être animal

Le bien-être animal, c'est la façon dont se porte un animal, physiquement et mentalement.

Selon l'Organisation mondiale de la santé animale, le bien-être animal repose sur

5 grands principes :



Ces principes se traduisent en obligations à l'égard de l'animal dont vous avez la responsabilité : l'obligation de le nourrir à sa faim et de le soigner, l'interdiction de l'abandonner ou de l'attacher (sauf sous certaines conditions), ou encore l'interdiction de la chirurgie non curative comme la coupe des oreilles (il existe une exception pour les stérilisations de convenance).

Les animaux de compagnie

Étape 1. Suis-je prêt à adopter ?

Adopter un animal de compagnie est une décision engageante à long terme. Avant même de vous lancer dans cette nouvelle aventure, posez-vous les bonnes questions : que représente l'adoption ? Avez-vous les moyens financiers pour couvrir les frais (alimentation, soins vétérinaires...) ? Disposez-vous de suffisamment de temps et avez-vous assez d'espace à votre domicile ?



À savoir Un bon moyen d'expérimenter la vie avec un chien **avant de se lancer dans l'achat ou l'adoption** est de faire des gardes d'animaux. Pour vous lancer, rendez-vous par exemple sur empruntemontoutou.com ou animaute.fr.

Une des meilleures démarches pour adopter un animal est de se rendre dans **un refuge animalier**. Adopter en refuge permet d'avoir des conseils sur l'espèce et la race que vous souhaitez acquérir dans votre foyer. Il existe d'autres lieux d'adoption comme les associations locales de protection des animaux, les animaleries ou encore les éleveurs spécialisés, reconnus et autorisés.

Attention L'achat ou l'adoption d'un animal sur internet est fortement déconseillé (beaucoup d'animaux sont issus de trafics illicites). Si vous choisissez cette option, vérifiez certains éléments sur l'annonce : le référencement de l'éleveur sur le site chiens-de-france.com, l'âge des animaux (les animaux de moins de huit semaines ne sont pas sevrés), le numéro de SIREN (déclaration auprès de la Chambre d'agriculture et du Département), le nombre d'animaux de la portée, l'inscription ou non à un livre généalogique.

Étape 2. Prévoir une visite chez le vétérinaire

Il est toujours bon de prévoir une visite chez le vétérinaire. Si vous avez adopté votre animal en refuge ou auprès d'un éleveur, l'identification et la vaccination ont normalement déjà été effectuées. Si ce n'est pas le cas, il faut s'en occuper au plus vite.

Identifier son animal, c'est le protéger

L'identification de votre animal est obligatoire. Le tatouage et la pose d'une puce électronique sont deux méthodes permettant une inscription automatique à un fichier central de l'I-CAD (Identification des carnivores domestiques). En cas de perte ou de vol de votre animal, il sera ainsi plus facile de le retrouver et de l'identifier. Si, en revanche, l'animal n'est pas identifié, il sera considéré comme errant et placé en fourrière.

Vaccinations

Bien que non obligatoire aujourd'hui, la vaccination est recommandée. Le vétérinaire vous conseillera le protocole de vaccination le mieux adapté (rage, myxomatose, leptospirose ou autres maladies).

Stérilisation

La stérilisation n'est pas obligatoire mais recommandée et peut être envisagée à partir de 6 mois.

Attention La stérilisation reste obligatoire pour les chiens de première catégorie (chiens d'attaque et chiens sans pedigree, produits de croisements de certains molosses).



Questions fréquentes

Mon animal est mort, que dois-je faire ?

→ Vous pouvez confier la dépouille de votre animal de compagnie à un vétérinaire pour qu'il se charge de le faire incinérer dans un crématorium animalier ou en contacter un directement. La crémation est un service payant.

S'il s'agissait d'un chien ou d'un chat, vous devez déclarer son décès au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-CAD) depuis le site i-cad.fr, dans votre espace "Détenneur". Cette démarche est également possible via filalapat.fr.

Attention Jeter la dépouille de son animal dans une poubelle, un égout ou tout autre lieu est interdit et peut être puni d'une amende de 3 750 euros.

J'ai perdu mon chat/mon chien, à qui m'adresser ?

→ Si vous avez perdu votre chat ou chien identifié par puce électronique ou par tatouage, vous pouvez déclarer sa perte au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-CAD) depuis le site i-cad.fr. Pour ce faire, vous devez être en possession du numéro d'identification de votre animal indiqué sur la carte d'immatriculation. Vous pouvez également contacter directement votre vétérinaire pour déclarer la perte.

→ Si une personne trouve votre animal sur la voie publique, il sera confié au service Tranquillité urbaine de la Ville (01 41 13 33 00) qui tentera de vous retrouver. Dans le cas contraire, il sera placé en fourrière et gardé pendant un délai de 8 jours ouvrés. L'animal vous est restitué après paiement des frais de garde. À la fin du délai, si vous n'avez pas réclamé votre animal, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Après avis d'un vétérinaire, l'animal est cédé gratuitement à une association de protection animale ou euthanasié.



Mon animal a un problème de santé la nuit ou le week-end, que faire ?

→ Il convient d'appeler votre clinique vétérinaire habituelle : le répondeur vous communiquera le numéro de la clinique vétérinaire de garde.

La maltraitance et l'abandon

→ Si vous ne pouvez plus vous occuper de votre animal, choisissez de le placer à la SPA ou dans un refuge. Vous pouvez aussi le confier à un proche qui a la capacité et l'envie de bien s'occuper de lui.

Ne relâchez jamais un animal domestique dans la nature, qu'il s'agisse d'un chat, d'un oiseau, d'un poisson ou d'une autre espèce. Cela est considéré comme un abandon. L'abandon d'un animal est un délit pénal assimilé à un acte de cruauté.

En cas de constat de **maltraitance ou de cruauté** envers un animal, appelez immédiatement la police nationale ou la gendarmerie au 17 ou au 112. Un bon réflexe sur le moment est de réunir un maximum de preuves (photos, vidéos...). Vous pouvez également contacter la SPA.

En cas de maltraitance animale, les sanctions peuvent aller du retrait de l'animal à des amendes et peines de prison (jusqu'à 45 000 euros et 3 ans de prison).

J'ai des difficultés financières, que faire ?

→ Il existe des épiceries solidaires qui proposent des produits pour animaux de compagnie (nourriture, hygiène et soins). Vous pouvez également demander des informations à votre vétérinaire qui saura vous conseiller.

Les animaux errants ou divagants

J'ai trouvé un animal errant sur la voie publique, à qui m'adresser ?

➔ Si vous trouvez un animal errant sur la voie publique, contactez la ville de Sceaux (01 41 13 33 00) qui se chargera d'appeler le Sacpa (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal).

Un animal errant est placé en fourrière et est gardé pendant un délai de 8 jours ouvrés. Après ce délai et l'avis d'un vétérinaire, l'animal est cédé gratuitement, donné à une association de protection animale ou euthanasié.

J'ai trouvé un animal mort sur la voie publique, que dois-je faire ?

➔ Pour les animaux morts sur la voie publique, contactez la ville de Sceaux (01 41 13 33 00) qui se chargera d'appeler le Sacpa.



Bon à savoir

Le chat est un prédateur au régime alimentaire très diversifié, qui peut consommer une cinquantaine d'espèces différentes dont toutes sortes de petits vertébrés. Multipliée par deux entre 1990 et 2015, la population féline française représente désormais une cause importante de disparition de la petite faune sauvage, notamment des espèces d'oiseaux granivores qui cherchent leur nourriture au sol. Pour faire face à ce fléau, vous pouvez munir votre chat d'une clochette et protéger les accès aux nids et à l'abreuvoir de votre jardin. Vous pouvez aussi éviter de laisser sortir votre chat la nuit, le moment où son acuité visuelle est excellente pour attraper ses proies.



Les règles de civisme

Déjections canines

Le ramassage des déjections canines est obligatoire sous peine d'amende (135 euros). C'est un acte de civisme envers les autres usagers de la voie publique. Les déjections représentent une vraie pollution pour la biodiversité : l'azote et le phosphore sont en très grande quantité dans les déjections canines. Ces dernières "sur-fertilisent" les sols et créent de nombreux déséquilibres écologiques. Ainsi, lorsque vous sortez votre animal, n'oubliez pas de vous munir d'un sac, disponible également aux distributeurs de la Ville sur la voie publique et près des espaces verts.

Marcher en laisse

Tenez votre chien en laisse (avec une muselière pour les chiens dangereux) dans tous les espaces publics, y compris les voies piétonnes, et ne le laissez pas accéder aux aires de jeux, bacs à sable et magasins d'alimentation. À Sceaux, certains espaces sont réservés aux chiens, à l'image des parcs canins du domaine départemental de Sceaux.



Bon à savoir Depuis juin 2016, sous réserve de l'achat d'un ticket "tarif réduit" pour chaque voyage, les chiens de grande taille sont également acceptés dans les métros et les RER à condition d'être tenus en laisse et muselés.

Scannez ce QR code



pour accéder à la carte des distributeurs de sacs, caniparcs et vétérinaires de Sceaux.



Les nouveaux animaux de compagnie (NAC)

Les animaleries proposent aujourd'hui l'adoption de nouveaux animaux de compagnie, les NAC. Ce sont des espèces animales exotiques ou sauvages (rongeurs, reptiles, oiseaux, poissons...) commercialisées pour vivre dans un environnement domestique.

Comme pour les autres animaux, l'adoption d'un NAC doit être mûrement réfléchi. Il est nécessaire de se renseigner auparavant sur son mode de vie à long terme, afin d'assurer son bien-être.

Il est important de consulter un vétérinaire pour NAC lorsque votre animal en a besoin, si possible au moins une fois par an. Le vétérinaire doit être spécialisé dans l'espèce que vous avez, car des soins non adaptés ou le manque de précautions particulières peuvent être dangereux pour votre compagnon, voire mortels.

Vous trouverez des informations plus spécifiques pour votre animal auprès de différentes associations spécialisées (par exemple Au bazar des NAC), de vétérinaires ou auprès de certains vendeurs spécialisés (par exemple La ferme tropicale).

Il est important d'acquérir ces animaux chez un professionnel dûment reconnu et habilité. Avant l'acquisition de certains NAC, vous devez obtenir un certificat de capacité prouvant vos compétences pour leur élevage. Ce certificat est à demander auprès de la Direction départementale de la protection des populations.

Ne relâchez jamais votre animal dans la nature.

Les conséquences sur la biodiversité peuvent être dramatiques.



Les oiseaux domestiques

Les oiseaux sont des animaux sensibles qui nécessitent de nombreux soins quotidiens. Ce sont pour la plupart des animaux très fragiles qui demandent un mode de vie spécifique :


- éviter les courants d'air trop frais et gelés, entre novembre et avril ;
- donner de la nourriture bio variée et adaptée à chaque espèce ;
- les divertir et les stimuler intellectuellement pour éviter que leur état mental ne se dégrade et n'engendre des troubles physiques (par exemple les jeux "casse-tête") ;
- mettre à disposition des objets pour les faire se dépenser physiquement (par exemple les parcours de jeu) ;
- respecter les horaires approximatifs du soleil pour éteindre vos lumières artificielles dans les pièces où se situent vos oiseaux.





Les poules

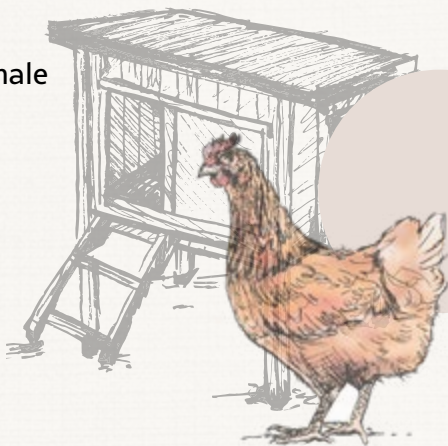
Avoir un poulailler dans son jardin demande de connaître la législation qui s'applique dans des domaines divers liés au voisinage, aux règles de l'urbanisme, et aux mesures sanitaires et environnementales. Les poules sont assimilées à des animaux de compagnie même si elles sont élevées dans un poulailler distant de la maison.

Avoir des poules peut occasionner des nuisances pour le voisinage (désagréments olfactifs et désagréments sonores), il est donc préférable de garder une certaine distance entre votre poulailler et le voisinage :

 **Jusqu'à 10 poules :**
dispense de distance minimale
(règles de savoir-vivre)

 **De 10 à 50 poules :**
25 mètres de distance

 **Plus de 50 poules :**
50 mètres de distance
(réglementation d'élevage
professionnel)



Bon à savoir Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la grippe aviaire, les Scéens détenant des volailles ou des oiseaux captifs, même à titre privé, ont l'obligation de déclarer le lieu de détention de leurs oiseaux sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr > démarches > particulier > effectuer une déclaration > déclarer la détention de volailles.

Attention Au moindre signe de maladie chez une poule, contactez votre vétérinaire sans tarder.

Les poules doivent se situer en permanence sur votre terrain et ne pas vagabonder sur la voie publique, les terrains communaux et chez votre voisin. Pensez également à nettoyer régulièrement le poulailler pour éviter les mauvaises odeurs.

Une réglementation relative à l'urbanisme s'applique également à l'installation d'un poulailler :

- **Les poulaillers mobiles** (petits enclos de structures légères), jusqu'à 10 poules, sont libres d'installation et ne nécessitent aucune déclaration préalable de travaux en mairie ;
- **Pour les poulaillers en dur**, c'est la réglementation des abris de jardin qui s'applique. Il faut donc se conformer au PLUi en amont. En dessous de 5 m², vous êtes dispensé de déclaration en mairie. Au-delà, il faudra remplir un formulaire de déclaration préalable de travaux, ou une demande de permis de construire pour ceux de plus de 20 m².

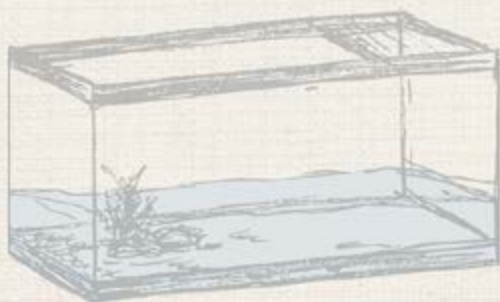
Pour prévenir les problèmes de rongeurs, pensez à stocker la nourriture dans un lieu ou un récipient dans lequel ils ne peuvent pas pénétrer ou bien à 60 cm du sol, et veillez à ne pas distribuer plus d'aliments que les poules ne peuvent en manger dans la journée.

Une distance de 10 mètres des puits, forages et sources doit également être respectée avec le poulailler.

Les poissons


Il convient de proscrire les aquariums en bocal rond et de les remplacer par des cubiques ou des rectangulaires. Les bocaux ronds sont souvent très petits, ce qui engendre plusieurs problèmes : nanification forcée, soucis d'orientation...


- Installer une pompe pour nettoyer l'eau et apporter de l'air aux poissons ;
- Ne pas placer son aquarium à la lumière directe du soleil ;
- Donner de petites quantités de nourriture plusieurs fois par jour ;
- Veiller à la température de l'eau (elle peut être mal régulée, notamment à cause des canicules) ;
- Changer $\frac{1}{4}$ du volume total de l'eau toutes les deux semaines environ.




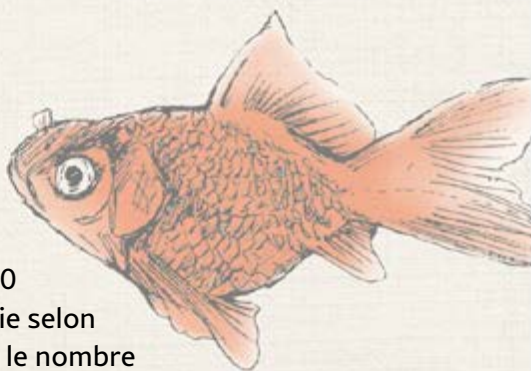
Bon à savoir Les poissons (y compris les poissons rouges) ont une très bonne mémoire !

Les poissons rouges

 **Un poisson rouge est un poisson d'étang.** Dans son habitat naturel, il mesure 30 cm de long et vit environ 30 ans. La taille d'un poisson varie selon la dimension de l'aquarium et le nombre d'individus qui y vivent. S'il n'est pas dans de bonnes conditions, votre poisson rouge ne grandira pas correctement et aura de nombreuses maladies.

 **On compte minimum 50 litres d'eau par poisson rouge** (quantité différente pour chaque type de poissons).

 **Les poissons ne sont pas des espèces solitaires.** Il faut au moins prendre deux poissons rouges pour leur bien-être (avec un aquarium de minimum 80 à 100 litres).



La faune sauvage

Un animal sauvage est un animal autonome, vivant dans la nature sans l'aide des humains, contrairement à l'animal domestique ou apprivoisé.

Les hérissons



Le hérisson d'Europe est un animal sauvage protégé. Il ne faut pas chercher à l'apprivoiser bien qu'il puisse se montrer familier. Il ne sort jamais la journée et il hiberne l'hiver, on ne le voit donc que les nuits de printemps et d'été. Espèce "parapluie", sa simple présence garantit celle de nombreuses autres espèces (fouine, écureuil roux...). Il représente ainsi un témoin essentiel de la biodiversité urbaine.



Conseils

- ☑ Ne donnez jamais de pain ou de lait de vache à un hérisson.
- ☑ Contactez un centre de soins si :
 - vous voyez un hérisson en journée
 - il semble peser moins de 500 grammes
 - il est blessé

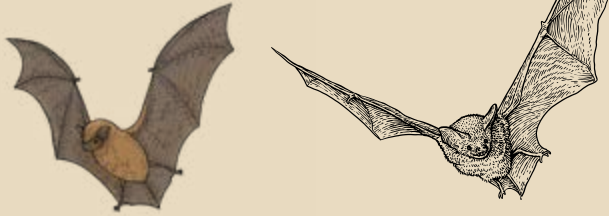
Enroulez une bouillote dans une serviette, placez la dans une boîte aérée et à l'obscurité, posez le hérisson sur la bouillote en attendant les soins d'un professionnel.

- ☑ Ne déplacez jamais un hérisson, à moins qu'il ne soit en danger, blessé ou vu de jour. Le risque est de condamner la portée si c'est une mère, ou de l'éloigner du nid construit en prévision de l'hiver.
- ☑ N'utilisez pas de pesticides ou de biocides dans votre jardin, au risque d'empoisonner les hérissons via les limaces.



Bon à savoir Les soins à la faune sauvage sont gratuits. Si vous trouvez un animal en détresse, appelez tout de suite un centre de sauvegarde ou un vétérinaire qui pourra vous renseigner.

Les chauves-souris



Les chauves-souris sont une espèce protégée, elles sont de vraies alliées pour la biodiversité. Elles contribuent à la régulation des populations d'insectes tels que les moustiques ou les papillons de nuit.

Conseils pour favoriser leur développement

- ➔ Évitez d'allumer les lumières de votre jardin lorsqu'elles ne vous sont pas utiles. La lumière artificielle a des effets négatifs sur l'ensemble de la biodiversité, et notamment sur ces animaux nocturnes : elle masque les repères naturels des insectes et autres mammifères, elle éblouit et augmente le risque de collision, elle fragmente les habitats, déséquilibre les liens entre les espèces et au sein d'une même espèce, et elle diminue le taux de pollinisation des plantes.
- ➔ Installez un abri à chauves-souris en bois naturel dans un endroit calme de votre jardin en hiver pour leur hibernation. Évitez de vous approcher de l'abri : si vous les réveillez pendant la période d'hibernation, elles consommeront trop d'énergie, ce qui pourrait les empêcher d'atteindre le printemps.
- ➔ Multipliez les variétés de fleurs, d'arbres et d'arbustes à fleurs, notamment les plantes qui fleurissent la nuit telles que le chèvrefeuille et l'onagre.
- ➔ Installez un point d'eau*.

* Pour éviter d'attirer les moustiques, changez l'eau tous les trois jours ou utilisez une petite fontaine en circuit fermé pour éviter l'eau stagnante.

Les oiseaux sauvages

La présence d'oiseaux sauvages dans un milieu signifie qu'ils y trouvent naturellement les ressources suffisantes pour vivre, s'alimenter et se reproduire. Dérégler leurs habitudes peut avoir des conséquences néfastes sur leur environnement, leur comportement et leur santé.

L'article 120 du Règlement sanitaire départemental précise qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou de la nourriture dans les lieux publics susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages, notamment les pigeons, les canards et les perruches.

Arrêté interdisant le nourrissage des pigeons

Quant aux pigeons, ils font partie du paysage urbain et sont souvent en surpopulation. Le fait de les nourrir notamment dans un espace très localisé (aux mêmes endroits et aux mêmes heures) ne fait qu'augmenter la taille des populations et est à l'origine de nuisances. Certains habitants ont pris l'habitude de leur donner du pain sans mesurer les conséquences néfastes de leur geste sur le cadre de vie et la biodiversité. Pour rappel, **l'arrêté du maire du 26 juin 2015** interdit à toute personne de nourrir les pigeons sur les voies publiques mais aussi privées lorsque cette pratique constitue une gêne pour le voisinage. Le pigeon présente un risque sanitaire car il est vecteur de plusieurs maladies, et ses fientes nombreuses occasionnent des dégradations sur les bâtiments, le mobilier urbain et la voirie.

Afin de dissuader les pigeons de s'installer sur le territoire municipal, la Ville a recouru au printemps 2023 à l'effarouchement, une méthode naturelle consistant à faire voler régulièrement des buses dans les quartiers de la ville pour persuader les colombidés du retour des rapaces et limiter leur prolifération.





Bon à savoir Il est autorisé de donner de la nourriture adaptée aux oiseaux dans un lieu privé (par exemple son jardin), mais il faut toutefois respecter certaines précautions et règles d'hygiène.

- ➔ Il ne faut jamais donner de pain ou de nourriture industrielle (restes de repas, aliments salés ou sucrés).
- ➔ Il convient de nettoyer et désinfecter régulièrement les abreuvoirs et les gamelles.
- ➔ Il ne faut pas nourrir les oiseaux du jardin toute l'année, pour leur permettre de garder leurs habitudes de recherche de nourriture. En hiver, les mésanges ou les moineaux rencontrent néanmoins des difficultés pour trouver une nourriture suffisamment riche pour survivre.



Bon à savoir Il est recommandé de ne pas tailler les haies, ni de procéder à un élagage entre la mi-mars et la mi-août car cela perturbe la nidification. Pensez à diversifier les essences de plantations afin de pouvoir abriter davantage d'insectes, d'oiseaux et de mammifères.

Cohabiter avec les petites bêtes

Si certaines petites bêtes sont plus mal-aimées que d'autres, chacune a son rôle à jouer dans l'écosystème, et les humains doivent apprendre à vivre à leurs côtés.

Le moustique tigre



De petite taille, le **moustique tigre** est blanc et noir, avec une ligne blanche le long de son thorax. Il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 5 mm) ! Les pattes postérieures du moustique tigre sont noires et ont cinq anneaux d'écaillés blanches. Il peut propager des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika. Après avoir piqué un individu (personne ou animal) infecté, le moustique peut transmettre l'agent pathogène à une personne saine à l'occasion d'une autre piqûre.

Conseils pour lutter contre la prolifération des moustiques et de leurs larves

- ➔ La première action est d'éliminer les eaux stagnantes où les moustiques pondent leurs œufs. Si vous avez besoin d'eau stagnante (vases, réservoirs d'eau), changez l'eau une ou plusieurs fois par semaine et couvrez-la d'un voile. Pensez aussi à couvrir votre piscine et à évacuer l'eau des bâches.
- ➔ Pour éviter la stagnation de l'eau d'une fontaine ou d'un bassin d'ornement, il existe plusieurs solutions : créer un mouvement dans l'eau à l'aide d'un dispositif de pompage, ou encore privilégier la présence de poissons. En cas d'infestation dans une propriété privée, il convient de faire appel à une société spécialisée et agréée pour mener une opération de démoustication.

Se protéger des piqûres de moustique

Protégez-vous des moustiques surtout dans les zones d'ombre, la végétation dense et les zones marécageuses.

- Mettez des vêtements longs et amples de couleurs claires.
- Installez une moustiquaire.
- Choisissez un répulsif cutané adapté à la tranche d'âge et à la personne.
- Ne vaporisez pas d'insecticide sur les matelas ou sur les personnes (procédé inefficace et dangereux pour la santé).
- Consultez votre médecin traitant en cas de fièvre, douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite, en particulier au retour d'un voyage dans une zone tropicale. Si vous êtes malade, protégez-vous des moustiques pour empêcher la chaîne de propagation.



Bon à savoir Pour tout signalement de la présence d'un moustique tigre, rendez-vous sur signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/



Les tiques



La tique est un acarien parasite visible à l'œil nu mais de très petite taille. Les tiques se nourrissent de sang animal ou humain. Elles sont plus actives d'avril à novembre. On les trouve essentiellement en zone humide et végétalisée (forêts, parcs, talus, prairies ou jardins).



Bon à savoir

La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) est une maladie infectieuse, non contagieuse, transmise par les morsures de tiques elles-mêmes infectées par une bactérie.

Une morsure de tique n'est pas nécessairement synonyme de contamination. Seules 15 % des tiques environ sont porteuses de la bactérie responsable de la maladie. Il faut toutefois rester très vigilant aux symptômes pouvant apparaître.

La piqûre d'une tique est indolore et peut passer inaperçue.

Conseils en cas de piqûre de tique

- ☞ **ATTENTION** Ne surtout pas comprimer ou écraser le corps de la tique ni tenter de la tuer car cela risquerait de lui faire régurgiter les bactéries qu'elle pourrait contenir. Il faut utiliser un tire-tique (disponible en pharmacie). Si la tête de la tique est restée bloquée sous la peau, il faut impérativement consulter un médecin pour la faire retirer.
- ☞ Si vous constatez les symptômes suivants, consultez votre médecin traitant. Il vous donnera un traitement antibiotique adapté.
 - **Rougeur circulaire** d'évolution progressive à l'endroit de la piqûre (érythème migrant) ;
 - **Symptômes particuliers** (fatigue, douleurs articulaires/musculaires, fièvre, maux de tête, ganglions enflés...) plusieurs semaines après la piqûre.



Comment se protéger des tiques

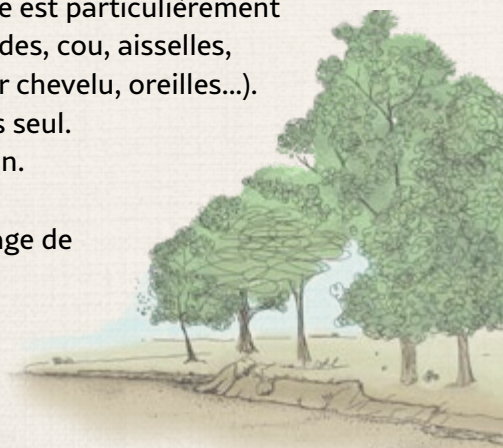
Avant et pendant une activité de plein air

- Portez des vêtements couvrants et clairs (afin de repérer rapidement les tiques), serrés au cou, aux poignets et aux chevilles (rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes), des chaussures fermées et des gants clairs en cas de travail manuel.
- Si vous utilisez des produits anti-tiques, vaporisez de préférence les vêtements et les chaussures.
- Restez sur les chemins, évitez hautes herbes et broussailles.
- Emportez une nappe ou une serviette pour vous asseoir ou vous allonger.
- Pensez à prendre avec vous un tire-tique et du désinfectant (plus vite on retire correctement la tique, plus on réduit le risque d'infection).
- Examinez régulièrement les vêtements et les parties du corps qui sont entrés en contact avec la végétation pour déloger les tiques qui ne se fixent pas immédiatement.



Après la fréquentation d'un milieu à risque

- Inspectez ou faites examiner minutieusement votre corps : la tique peut être minuscule et se cacher dans des plis. Elle affectionne les zones chaudes et humides du corps, où l'épiderme est particulièrement fin (pli des genoux et des coudes, cou, aisselles, orteils, organes génitaux, cuir chevelu, oreilles...). Utilisez un miroir si vous êtes seul.
- Prenez une douche ou un bain.
- Lavez vos vêtements.
- Vérifiez régulièrement le pelage de vos animaux domestiques.



Les frelons asiatiques



Le frelon asiatique originaire d'Asie est aujourd'hui considéré comme une espèce invasive en France. Dix frelons asiatiques peuvent décimer une ruche entière ! Le frelon asiatique, à ne pas confondre avec le frelon européen, est présent en Île-de-France depuis plusieurs années. Importé involontairement dans le Lot-et-Garonne dans un chargement de poteries chinoises en 2004, il a proliféré partout en France.



Bon à savoir

Le venin du frelon asiatique n'est pas plus dangereux que celui d'une abeille commune, mais il est injecté en plus grande quantité. Le dard étant plus grand, la piqûre du frelon sera plus profonde et plus douloureuse à supporter. Toutefois, il faut rester extrêmement prudent face au risque de piqûres multiples ou de piqûre unique sur les muqueuses. Il faut aussi faire preuve d'une vigilance accrue en ce qui concerne les personnes allergiques. Les frelons asiatiques attaquent en groupe et peuvent se montrer particulièrement agressifs. Par ailleurs, ils sont dangereux pour la biodiversité car ils dévorent nos précieuses abeilles et détruisent leurs nids.

Comment distinguer un frelon asiatique ?

Un peu plus petit que le frelon européen, le frelon asiatique présente une couleur brun noir et un anneau abdominal postérieur jauné orangé.

Tête noire
avec la face orange

Thorax brun foncé à noir

Abdomen brun foncé à noir
avec un anneau orangé

Pattes noires et jaunes



3 cm

À quoi ressemble un nid de frelons asiatiques ?

➔ Les nids de frelons asiatiques se trouvent généralement en hauteur, souvent à la cime des arbres. À la sortie de l'hiver, les nids présentent l'aspect d'une petite boule de quelques centimètres : on les appelle les nids "primaires". Lorsque la colonie se développe, elle abandonne le nid primaire et s'installe dans un nid "secondaire" qui a une forme ovale et qui peut atteindre jusqu'à 80 cm à l'automne. A partir de la fin novembre, le nid est vide. Il n'est pas nécessaire de le retirer car il ne sera plus réutilisé.

J'ai trouvé un nid de frelons dans l'espace public, à qui m'adresser ?

➔ Gardez une distance de sécurité d'au moins 5 mètres avec le nid, les frelons pourraient vous considérer comme une menace et attaquer en groupe.

Vous pouvez contacter la Ville sur sceaux.fr > contactez-nous, elle fera appel à une entreprise spécialisée pour l'enlèvement.

J'ai trouvé un nid de frelons chez moi ou dans un espace privé, à qui m'adresser ?

➔ La Ville n'est pas en mesure d'intervenir. La destruction d'un nid est à la charge du propriétaire ou de l'occupant des lieux, qui doit contacter une entreprise spécialisée. Retrouvez une liste des entreprises spécialisées sur le site de l'association Fredon : fredon.fr/idf/liste-des-chartes-frelon/hauts-de-seine

Attention Après traitement, le nid doit être retiré par l'entreprise qui est intervenue.



Bon à savoir La seule façon de limiter l'extension du frelon asiatique est la destruction du nid avant essaimage des fondatrices. En effet, ce sont ces dernières qui fonderont les nids de l'année suivante.

Les abeilles



L'abeille est un insecte pollinisateur. Au moins 20 000 espèces d'abeilles sont répertoriées sur la planète, dont environ 2 000 en Europe et près de 1 000 en France. La diminution de la population d'abeilles sévit depuis quelques années partout dans le monde. Les causes principales sont le parasite *Varroa*, les pesticides, et le dérèglement climatique impactant les ressources alimentaires et la reproduction.

Gestes simples pour sauvegarder les abeilles

Consommez du miel local

Achetez du miel produit près de chez vous pour soutenir les apiculteurs de votre région.

Créez un jardin favorable aux insectes pollinisateurs

Sélectionnez des plantes mellifères attractives pour les abeilles et les insectes pollinisateurs : bouleau, marronnier, noisetier, aubépine, ronce, coquelicot, saule, érable champêtre, châtaignier, framboisier, lavande, vigne vierge, rhododendron, pissenlit, sauge, thym, géranium...

Bannissez les pesticides

Les pesticides sont en grande partie responsables de la surmortalité des colonies d'abeilles.

Parrainez une ruche

Et recevez en contrepartie du miel fabriqué par les abeilles de votre ruche. Des sites internet proposent un parrainage de ruches : untoitpourlesabeilles.fr, monmiel.fr et api-douceur.com.

Participez à la lutte contre les frelons

Signalez et faites retirer les nids de frelons asiatiques que vous repérez.

Depuis 2016, la Ville a installé des ruches dans le jardin de l'hôtel de Ville (122 rue Houdan). Chaque printemps, elle propose des ateliers pour les familles à la découverte des abeilles et de l'apiculture. Chaque année, ce sont 40 kg de miel minimum qui sont récoltés dans les ruches de la Ville.

Installer des ruches dans votre jardin

- Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 10 m de la voie publique et des propriétés voisines. Si les propriétés voisines sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 5 m au moins. Elle est de 50 m au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif.
- La déclaration auprès du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (mesdemarches.agriculture.gouv.fr) est obligatoire dès la première colonie détenue pour tous les apiculteurs. L'apiculteur est tenu de déclarer chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur.
- À Sceaux, la possession de ruches doit faire l'objet d'une déclaration préalable spécifique auprès de la Ville, en appelant le 01 41 13 33 00 ou via sceaux.fr > contactez-nous.

Un affichage est obligatoire avec le numéro NAPI à proximité du rucher. L'affichage doit comporter des caractères apparents et indélébiles, d'au moins 8 cm de hauteur et 5 cm de largeur. Il doit être placé sur au moins 10 % des ruches ou à proximité du rucher.

Les abeilles peuvent être touchées par des maladies spécifiques.

En cas de maladie contagieuse dans vos colonies, il faut rapidement :

- Faire une déclaration aux services vétérinaires dans un délai court (moins de 15 jours après la découverte de la maladie) ;
- Faire une déclaration à la Direction départementale en charge de la protection des populations au 01 75 34 34 34 ou sur ddpp@seine-saint-denis.gouv.fr - DDPP de Seine-Saint-Denis - Pôle administratif L'Européen, 1-7 promenade Jean-Rostand - Hall A - 93005 Bobigny Cedex ;
- Mettre la ruche en quarantaine ;
- Fermer la ruche en attendant qu'elle soit examinée par le vétérinaire afin de déterminer la cause de la mort ;
- Après avis du vétérinaire, faire détruire la ruche ;
- Surveiller de près ses autres ruches en cas de maladie contagieuse.

La chenille processionnaire



Les chenilles processionnaires du pin font partie d'une espèce de lépidoptères (papillons) surtout connue pour ses chenilles. Elles sont nommées ainsi en raison de leur mode de déplacement en file indienne.

C'est en fin de journée et durant la nuit qu'elles sortent de leur nid pour s'alimenter. Cet abri tissé est temporaire ; elles en fabriquent un nouveau, plus grand, à chaque mue, souvent plaqué sur le tronc et les branches maîtresses de l'arbre. Avant l'hiver, elles descendent des pins et vont s'enterrer sous terre pour leur métamorphose en papillon.

Conséquences et dangers :

- La défoliation des pins qui peut conduire à leur mort ;
- Des réactions allergiques importantes, notamment des troubles oculaires et respiratoires causés par les poils urticants qui se propagent aisément dans l'atmosphère et sur le sol (les réactions peuvent aussi être graves chez les animaux de compagnie).

Comment lutter ?

- Installer des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauves-souris, qui font partie de leurs nombreux prédateurs. Une biodiversité riche et un jardin attractif pour les oiseaux sont la clé. Une mésange est capable de vider un nid à elle seule, et les chauves-souris capturent les papillons en plein vol, se complétant ainsi parfaitement.
- Installer ou fabriquer des pièges à chenilles processionnaires pour vos pins.
- Utiliser la bactérie *Bacillus thuringiensis*, qui est un insecticide biologique pour les chenilles processionnaires du pin.

Attention La manipulation d'un nid, même vide, est dangereuse.

Petites bêtes : le calendrier des bons réflexes

À chaque moment de l'année, quelques bonnes pratiques permettent de limiter la prolifération de certains insectes.

Janvier à mars

➔ Chenilles processionnaires

Éliminer les nids

- Sur le domaine public : contactez la Ville au 01 41 13 33 00 ou sur sceaux.fr > contact
- Sur une propriété privée : le propriétaire ou le locataire doit contacter une entreprise spécialisée



Mars à octobre

➔ Frelons asiatiques

Signalez et faites retirer les nids

- Sur le domaine public : contactez la Ville au 01 41 13 33 00 ou sur sceaux.fr > contact
- Sur une propriété privée : le propriétaire ou le locataire doit contacter une entreprise spécialisée

Avril à novembre

➔ Tiques

S'en protéger

Dans la nature, porter des vêtements couvrants, éviter les hautes herbes, examiner ses habits et son corps après une balade



Mai à septembre

➔ Moustiques tigres

Supprimer les points d'eau stagnante ou les couvrir d'un voile

En cas de présence du moustique tigre, le signaler sur signalement-moustique.anses.fr



Adresses et contacts

ANIMAUX DOMESTIQUES

Vétérinaire de Sceaux

2 rue de la Marne

Tél. : 01 47 02 59 58

Urgences vétérinaires

Pour un problème de santé la nuit ou le week-end, ou pour une urgence médicale :

veterinaire-de-garde-92.fr/

vetoadam.com/

veterinaire-de-garde-92.php

SOS VETO - Sud de Paris –

Tél. : 01 47 45 51 00

Adoption et séparation

Pour adopter ou se séparer d'un animal, vous pouvez joindre la Société protectrice des animaux (SPA) de votre département.

Refuge SPA de Gennevilliers

30 avenue du Général-de-Gaulle

92230 Gennevilliers

Tél. : 01 47 98 57 40

Association Mille et un regards

4 allée Maurice-Langlet

92220 Bagneux

milleetunregards.fr

Animal perdu, trouvé, volé

i-cad.fr

petalert.fr

Maltraitance

Pour signaler des maltraitances animales, vous pouvez joindre la Société protectrice des animaux (SPA) de votre département ou la police nationale/gendarmerie.

17 ou au 112

la-spa.fr/maltraitance/signaler-une-maltraitance/

Fourrière

Centre animalier de Gennevilliers

30 avenue du Général-de-Gaulle

92230 Gennevilliers

Tél. : 01 47 98 82 64

Crématorium animalier

6 rue Jean-Moulin

78280 Guyancourt

Tél. : 09 72 54 76 76

Information générale

Ordre national des vétérinaires :

veterinaire.fr

Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments pour les humains et les animaux en France : anses.fr

FAUNES SAUVAGES

Centre de soins pour la faune sauvage (92)

Également appelé centre de sauvegarde, un centre de soins est un établissement officiel dont l'objectif est d'accueillir des animaux sauvages en détresse, de leur prodiguer les soins et la rééducation nécessaires à leur retour dans le milieu naturel.

– SPOV – Société protectrice des oiseaux des villes
Rue Gabriel-Péri 92320 Châtillon

Espèces acceptées :

oiseaux et petits mammifères

Tél. : 01 42 53 27 22 / 06 63 27 02 76
(urgences)

spov@neuf.fr

oiseauxdesvillescom.wordpress.com

Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Les centres de l'Union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UFCS) recueillent les animaux sauvages, blessés, malades ou en difficulté pour les soigner en vue de les relâcher dans leur environnement naturel.

ufcs.fr

Centre de sauvegarde de Rambouillet
Route du Coin-du-Bois
78120 Sonchamp
Tél. : 01 34 94 95 02

Association Chats des rues

Cette association a pour but de recueillir, soigner et remettre à l'adoption les animaux de compagnie errants ou abandonnés, malades ou non, jeunes ou vieux (sauvetage et adoption).
associationkitcat.fr

Alliance hérissons

Cette association a pour objectif de préserver les hérissons. Elle répond à toutes vos questions sur sa page Facebook.



Le contenu de ce guide repose sur la réglementation
en vigueur au moment de sa parution

Ville de Sceaux
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   

